



Mars 2008

Volume 7, numéro 6

Deux grosses victoires!

Par Jean-François Laporte

Il n'est pas de notre tradition de faire état de nos victoires. Par contre, nous aimerions partager avec tous les membres deux victoires dont nous sommes particulièrement fiers. C'est un travail de longue haleine complété par des gens qui n'ont pas froid aux yeux et qui donnent de leur temps sans compter.

Dossier reclassement

Dans le premier dossier, ce sont des agents de bureau classe I qui ont été reclassés agents de bureau classe principale. Ces personnes avaient déposé un grief parce qu'elles considéraient qu'une grande partie de leurs tâches était attribuée à une classe d'emplois supérieure, soit agent de bureau classe principale. Selon la jurisprudence, lorsqu'une personne salariée effectue plus de 51% des tâches d'une autre classe d'emplois, elle peut réclamer cette nouvelle classe.

Suite au dépôt de deux séries de griefs en ce sens, l'APPA a convenu d'un règlement hors cour qui a pour effet de reclasser huit agents de bureau classe I à agents de bureau classe principale travaillant au Service des ressources humaines.

Bravo à ceux et celles qui ont contribué à cette réussite. N'eût été de l'information

recueillie lors des enquêtes de griefs, ce règlement aurait été plus difficile à obtenir.

Octroi des remplacements en services de garde

Le second dossier concerne le non respect de la liste d'ancienneté des personnes salariées temporaires en services de garde lors de l'octroi des remplacements en début d'année scolaire.

Le syndicat a convenu avec la CSDM que ces personnes salariées temporaires soient rémunérées pour le nombre d'heures qu'elles auraient dû obtenir et ce, rétroactivement au 24 août 2007. Ces dossiers ont été réglés avec brio par madame Diane Lafrenière. Son doigté et sa persistance ont permis le règlement à l'avantage des membres.

Votre syndicat travaille pour vous et réussit souvent à obtenir des règlements qui sont favorables à une classe d'emplois en particulier ou à l'ensemble des membres de l'APPA. N'oubliez pas que vous êtes nos yeux et que vous seuls pouvez nous faire part des irrégularités qui surviennent dans votre lieu de travail.

Mot du président—Du changement dans l'air	2
Questions? Réponses! – Horaire réduit	2
Santé-sécurité—Des autobus scolaires mal adaptés	2
Journée internationale des femmes le 8 mars	3
Rappels	3
Merci	3
Les antécédents judiciaires	4
Flash	4
Mots croisés	4

**Retrouvez-nous
sur le web
version couleur
www.appa.qc.ca**

Mot du président

Du changement dans l'air

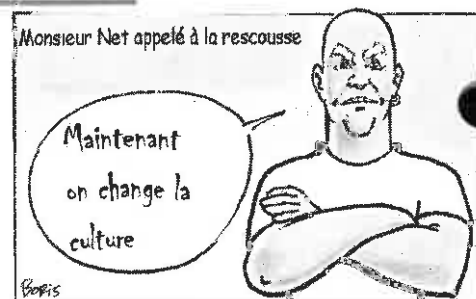
Par Charles Allen,

Le 12 janvier 2008 une nouvelle direction générale est entrée en fonction. Lors du Conseil des commissaires du 30 janvier dernier, cette nouvelle équipe nous a fait part de sa volonté de changer le mode de gestion de la CSDM. Pour eux, « l'heure n'est plus aux changements de structure, mais de culture. »

Cette volonté de changer la culture de la CSDM est saluée avec enthousiasme par l'APPA. Cependant, il est bien plus simple de changer les structures que de changer la culture d'une institution aussi grande que la CSDM. Nos dirigeants s'attaquent à un gros morceau. La culture d'une institution

est bien souvent enracinée dans les fibres de tous et chacun. Le travail doit se faire progressivement. Il est utopique de penser que cela se fera du jour au lendemain et sans heurt. L'avenir nous permettra de constater si ces belles paroles se transformeront en actions concrètes qui amélioreront notre quotidien.

Nous ne doutons pas de la sincérité des hauts dirigeants de la Commission. Cependant, avant que ce discours parvienne à toutes les ramifications, il y a du travail à faire. Espérons que la haute direction saura prendre les mesures nécessaires afin que cette gestion de proximité se réalise.



Une main tendue vers
les partenaires syndicaux

Dans la lettre envoyée à l'ensemble du personnel le 31 janvier, cette équipe parle également de main tendue vers les partenaires syndicaux. Depuis le début de l'année 2008, nous avons remarqué une nouvelle approche de la part de la CSDM. Souhaitons que ce vent de changement soufflera encore plus fort tout au long de l'année et les années subséquentes.

Questions? Réponses!

Horaire réduit

Qui a droit à la semaine réduite de travail (30 heures travaillées mais 35 heures payées) lors de la semaine de relâche et durant la période estivale (du 1^{er} juillet à 10 jours avant la fête du travail.)?



Toute personne salariée régulière dont la semaine de travail est de 35 heures et toutes les personnes salariées temporaires qui ont commencé à travailler avant la semaine de relâche ou avant le 24 juin et dont la semaine de travail est de 35 heures. Cette réduction ne s'applique pas en services de garde.

Santé-sécurité

Des autobus scolaires mal adaptés

Par Noëline Foucher

En janvier 2004, la Commission scolaire change ses autobus. En février de la même année, une préposée aux élèves handicapés a fait une réclamation en CSST, s'étant blessée au dos. Dans ce nouvel autobus, il n'y a plus de siège adapté. Sa demande d'indemnisation a été refusée et elle a avisé son syndicat. Nous avons à ce moment-là commencé les discussions avec la Commission scolaire afin d'améliorer ces autobus. La CSDM, par l'intermédiaire du comité paritaire en santé-sécurité, mentionnait

qu'elle comprenait nos interventions, mais que la Loi du transport ne permet pas de modifier les autobus scolaires.

Lors d'une réunion du comité paritaire de santé-sécurité, nous avons rencontré l'agent d'administration de la gestion du Parc Immobilier de la CSDM qui nous a confirmé que le code de la sécurité routière et la Loi sur le transport interdisent formellement toutes modifications majeures des autobus scolaires. Vous comprendrez que la demande à l'effet de changer l'orientation

du siège de la préposée est une modification majeure au sens de la Loi. La Commission scolaire teste présentement un miroir afin d'aider à la surveillance tout en sachant très bien que ce n'est qu'une panacée.

Le comité de santé-sécurité est sensibilisé au problème. Nous trouverons une issue dans un futur que nous espérons rapproché. Votre syndicat n'a pas l'habitude de lâcher facilement un dossier.



Journée internationale des femmes le 8 mars

Par Alain Dubois

La Journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une actualité bien vivante. Cette année le thème était «L'autonomie économique des femmes : Une force collective.»

L'APPA désire souligner avec cette journée qui est la vôtre mesdames.

D'où vient cette journée?

L'origine de la journée internationale des femmes débute avec des manifestations de femmes au début du XX^e siècle en Europe et aux Etats-Unis. Elles avaient pour but de réclamer de meilleures conditions de travail et le droit de vote.

Elle a été officialisée en 1977 par les

Nations Unies qui ont invité chaque pays de la planète à adopter le 8 mars pour revendiquer et célébrer vos droits.

C'est une journée de manifestation mondiale et aussi l'occasion de faire un retour sur la situation des femmes. Les associations et groupes de femmes militantes ont depuis traditionnellement préparé des manifestations un peu partout dans le monde, le tout pour fêter les victoires, les acquis et faire entendre leurs revendications.

Cette année, on souligne avec fierté l'acquis de votre autonomie économique qui est assurément une force collective pour l'ensemble de notre population.



Sur ce, je vous laisse avec une petite réflexion.

«Tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer»

Source : <http://8mars.online.it/>

Rappels

Opinions des lecteurs et lectrices

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires à l'adresse courriel: ensemble@appa.qc.ca. Il nous fera plaisir de les publier.

Voyage à New-York

La date limite d'inscription pour le voyage à New York les 17-18-19 mai prochain est le 11 avril 2008. Dépêchez-vous car c'est un maximum de 54 personnes, premier arrivé premier servi.



Avis de recherche

Nous sommes toujours à la recherche de caricaturistes et d'amateurs concepteurs de mots croisés. Nous souhaiterions pouvoir publier les créations de nos membres à chaque numéro. Contactez l'équipe du journal par courriel à l'adresse suivante: ensemble@appa.qc.ca

Merci

Nous tenons à remercier madame Geneviève Bujold (pas l'actrice mais l'artiste!), agente de bureau classe I, pur

la caricature produite dans le journal de février 2008.

Les antécédents judiciaires

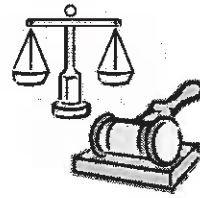
Par Pierre Gauthier, conseiller

En juin 2005, la Loi sur l'instruction publique a été modifiée. Le législateur a introduit des dispositions visant à obliger les commissions scolaires à faire la vérification des antécédents judiciaires du personnel en contact avec des enfants mineurs.

A cet égard, la CSDM prévoit faire parvenir à tout le personnel à son emploi un formulaire à compléter le 19

mars prochain. Il est **obligatoire** de remplir ce formulaire en indiquant si vous avez été déclaré coupable d'une infraction criminelle ou pénale au Canada ou à l'étranger. De même, il faudra déclarer les affaires encore pendantes devant un tribunal ainsi que les ordonnances judiciaires émises contre vous. Ultérieurement, la CSDM vérifiera si cet ou ces infractions sont en lien avec les fonctions exercées à la

commission scolaire. Toute fausse déclaration pourrait faire l'objet d'une mesure disciplinaire.



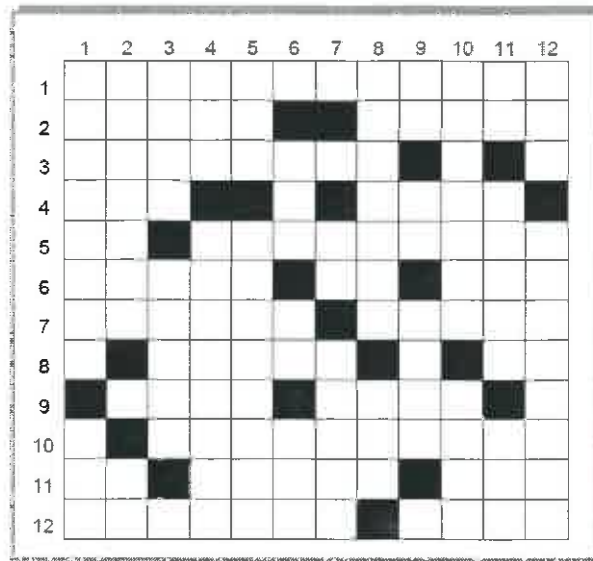
Nous vous invitons à communiquer avec l'APPA si vous vous sentez directement concerné par cette déclaration

Flash...

Une pétition circule actuellement « pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires ». En effet, une partie importante des pensions alimentaires est détournée dans les coffres de l'État. En fait, ce sont les familles les plus démunies qui sont particulièrement touchées. Dès qu'un parent gardien a recours à certains programmes gouvernementaux, la pension alimentaire est considérée comme un revenu, ce qui va à l'encontre de la défiscalisation adoptée en 1997.

Pour plus d'informations, contactez le Comité des pensions alimentaires au (450) 691-6682 ou riapas@cooptel.qc.ca

La pétition est disponible en ligne au www.fafmrq.org.



Procurez-vous régulièrement les mots croisés des éditions Flèche

Solution du mot croisé du mois passé.

RECAPITULER
API—INO—ASIE
VITE—NUDITES
INESPERE—ONT
SE—TA—N—TC—I
SUPERIEUR—AM
ESE—DERNIERE
MENTON—IOTA
E—DUNANT—U—G
NEE—N—ŒUVRE
T—SUAIT—NAIN
SE—SINAPISME

Horizontalement

- 1- Concentration croissante de la population dans les centres urbains.
- 2- Liai solidement — Attrape, bouffonnerie.
- 3-Fait ou répété plusieurs fois.
- 4-Accompli — Facile.
- 5-Métal précieux — Ensorcellement.
- 6- Tondre — Altesse Royale — Mammifère rongeur.
- 7- Poss. — Exposé pour la vente.
- 8- Commode — Argent.
- 9-Patrie de Zénon — Homme de très petite taille.
- 10-Implantera.
- 11-Désigne la troisième personne — Dissimulas — Affirmation.
- 12- Détermine de nouveau le poids d'une marchandise — Ignorants.

Verticalement

- 1-Pareil, semblable — Titre anglais.
- 2-Grillera dans la poêle — Largeur d'une étoffe.
- 3-Ingurgitées — Unique.
- 4- Arrose Soleure — Verdict.
- 5- Démentit — Sillons laissés dans le sol par un véhicule.
- 6- Trois fois — Article espagnol — Bière anglaise.
- 7- Tantale — Repas léger tenu prêt à toute heure.
- 8- Très occupé — Planche de bois.
- 9- Adj. possessif — Pron. personnel — Enduit posé derrière une glace.
- 10-Donnera les couleurs de l'arc-en-ciel — Gaz d'éclairage.
- 11- Particule du dialecte provençal — Valut autant que — Voie urbaine.
- 12- Grand navire à voiles du Moyen Âge — Superposais.

ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca

